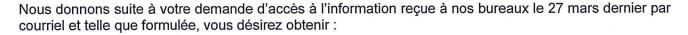


PAR COURRIEL

Martine Comtois Vice-Présidente Affaires corporatives Secrétaire générale Montréal, le 1er mai 2019

Objet: Votre demande d'accès à l'information N/D 032 142 000 / 2018-2019-135D



- 1. « Détail des statistiques de téléchargement de l'application mobile «SAQ Mobile» sur les systèmes Android (Google play) et Apple (App Store), ventilé par mois depuis le lancement de l'application.
- 2. Détail des statistiques de désinstallation de l'application mobile «SAQ Mobile» sur les systèmes Android (Google play) et Apple (App Store), ventilé par mois depuis le lancement de l'application.
- 3. Détail du nombre d'utilisateurs actifs de l'application mobile «SAQ Mobile» sur les systèmes Android (Google play) et Apple (App Store), ventilé par mois depuis le lancement de l'application.
- 4. Tout rapport, notes, courriels et autres communications concernant le rendement, les statistiques et l'utilisation de l'application mobile «SAQ Mobile»
- 5. Détails ventilés des coûts de production, de mise à jour, de maintien et tout autres coûts liés à l'application mobile «SAQ Mobile».
- 6. Si l'application mobile «SAQ Mobile» a été développée à l'externe, le montant du contrat liant votre organisme au développeur, ainsi que le nom de l'entreprise développeur.
- 7. Si l'application mobile «SAQ Mobile» a été développée à l'interne, détails des effectifs (nombre d'employés, durée de la mobilisation sur le proiet, etc) nécessaires à la production».

En réponse à votre première question, nous vous communiquons les statistiques de téléchargement compilées de façon annuelle, pour l'application mobile SAQ.com.

Année	Android	IOS	Total
2010	N\A	91 020 (6 mois)	91 020 (6 mois)
2011	9 984 (2 mois)	145 002	154 986
2012	83 823	161 291	245 114
2013	87 352	136 078	223 430
2014	84 620	105 735	190 355
2015	68 055	85 435	153 490
2016	72 363	92 070	164 433
2017	74 712	97 890	172 602
2018	94 345	128 122	222 467
2019	22 221 (3 mois)	29 924 (3 mois)	52 145 (3 mois)

En réponse à votre seconde question, nous vous communiquent les statistiques de désinstallation compilées de façon annuelle, pour l'application mobile SAQ.com sur Android. Toutefois, nous ne détenons pas de telles statistiques pour l'application sur la plate-forme IOS.

Année	Android	
2011	1 392 (2 mois)	
2012	35 177	
2013	43 414	
2014	55 044	
2015	61 346	
2016	50 228	
2017	37 165	
2018	34 092	
2019	8 001	

En réponse à votre troisième question, nous vous communiquons ci-après les statistiques d'utilisateurs uniques par années.

Année	Android	IOS	Total
2010	Non disponible	Non disponible	
2011	Non disponible	Non disponible	
2012	Non disponible	Non disponible	
2013	127 005	388 968	515 973
2014	217 550	525 279	742 829
2015	240 830	548 952	789 782
2016	120 860	317877	438 737
2016	208 575	580 790	789 365
2017	178 113	454 220	632 333
2017	183 678	423 181	606 859
2018	376312	695 314	1 071 626
2019 (3 mois)	233 686	465 903	699 589

En réponse à votre quatrième question, nous ne pouvons vous communiquer ces informations puisque ces documents sont visés par les articles, 9, 21, 22, 23, 24, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la «**Loi**»).

En ce qui concerne vos cinquième et sixième questions, nous souhaitons d'abord vous informer que l'application mobile SAQ.com est en constante évolution. Des mises à jour de l'application sont régulièrement produites. Le développement de l'application et ses mises à jour ont d'abord été réalisés par la firme Techsocolm et, depuis 2016, c'est la firme Mirego qui a ce mandat. Les montants payés depuis l'année 2010 à ces firmes pour le mandat « SAQ.COM» sont respectivement de 801 095 \$ pour Techsocolm et de 1 085 549 \$ pour Mirego.

Finalement, en réponse à votre dernière question, veuillez noter que l'application SAQ mobile n'a pas été développée à l'interne.

. /

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, I'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable à l'information

Martine Comtois

P.J.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36 525, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5S9

MONTRÉAL

Bureau 18.200 500, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (418) 528-7741Tél : (514) 873-4196Téléc : (418) 529-3102Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).